

---

**Procès-verbal de la septième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sauveur, tenue le mercredi 21 septembre 2022 à 19 h, au Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, salle 300**

---

**PRÉSENCES :**

**Membres avec droit de vote :**

|                                      |                              |
|--------------------------------------|------------------------------|
| M <sup>me</sup> Myriam Nickner-Hudon | Présidente (2024)            |
| M. Xavier Mercier Méthé              | Vice-président (2024)        |
| M. Sylvain Simoneau                  | Secrétaire (2023)            |
| M <sup>me</sup> Ezmie Bouchard       | Trésorière (2023)            |
| M <sup>me</sup> Marilyn Wellman      | Administratrice (2024)       |
| M. Marc-André Beauchemin             | Administrateur (2023)        |
| M. Frédéric Paquet                   | Administrateur (2024)        |
| M. Serge Dupuis                      | Administrateur coopté (2023) |

**Membre sans droit de vote :**

|                        |   |
|------------------------|---|
| M. Pierre-Luc Lachance | Conseiller municipal, District de Saint-Roch–Saint-Sauveur (en virtuel) |
|------------------------|---|

**ABSENCE :**

Aucune.

**IL Y A QUORUM**

**AUTRES PRÉSENCES :**

|                                 |                                       |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| M. Denis Bergeron               | Conseiller en consultations publiques |
| M. Sergio Avellan               | Conseiller en urbanisme               |
| M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin | Secrétaire de rédaction               |

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 6 personnes assistent à l'assemblée.

## Ordre du jour

|          |   |         |
|----------|---|---------|
| 22-07-01 | Ouverture de l'assemblée  | 19 h    |
| 22-07-02 | Lecture et adoption de l'ordre du jour  | 19 h 05 |
| 22-07-03 | Consultation publique et demande d'opinion – Lot végétalisé à l'intersection des rues de l'Aqueduc et Raoul-Jobin | 19 h 10 |
| 22-07-04 | Période d'information du conseiller municipal   | 20 h 15 |
| 22-07-05 | Fonctionnement du conseil de quartier   | 20 h    |
|          | ▪ Activité de participation publique à venir  |         |
|          | ▪ Motion de félicitations pour les 40 ans du Jardin Le Tourne-Sol   |         |
| 22-07-06 | Adoption du procès-verbal du 15 juin 2022   | 20 h 05 |
| 22-07-07 | Période de questions et commentaires du public  | 20 h 30 |
| 22-07-08 | Dossiers particuliers du conseil de quartier  | 20 h 40 |
| 22-07-09 | Comités du conseil de quartier  | 21 h 05 |
| 22-07-10 | Trésorerie  | 21 h 20 |
| 22-07-11 | Correspondance  | 21 h 25 |
| 22-07-12 | Varia   | 21 h 35 |
| 22-07-13 | Levée de l'assemblée  | 21 h 45 |

## Procès-verbal

---

### 22-07-01 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée débute à 19 h.

---

### 22-07-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre des points est modifié.

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Myriam Nickner-Hudon DUMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Ezmie Bouchard, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité.

---

### 22-07-03 Consultation publique et demande d'opinion – [Lot végétalisé à l'intersection des rues de l'Aqueduc et Raoul-Jobin](#)

M. Sergio Avellan, conseiller en urbanisme à la Ville, lance une [présentation](#) à l'écran sur la proposition de modification au zonage pour un petit terrain municipal situé à l'angle des rues de l'Aqueduc et Raoul-Jobin et dont le zonage ne correspond pas à l'usage qui en est fait. La Ville souhaite préserver l'usage de ce terrain, situé sur le lot 5 341 151, comme petit parc végétalisé.

La Ville a fait l'acquisition du terrain en 1981 avec le projet d'en faire un stationnement. Le logement qui s'y trouvait est démoli l'année suivante, mais le projet de stationnement initialement prévu est abandonné. Le terrain est gazonné par la suite et conservé comme espace vert.

La modification proposée au zonage est de créer une nouvelle zone 15082Ra correspondant au lot 5 341 151 et de la soustraire de la zone 15054Hb actuelle.

---

---

Les lettres *R* et *a* attribuées à la nouvelle zone correspondent respectivement à *zone récréationnelle* et *parc local*.

M. Lachance ajoute que c'est à la demande d'un citoyen que la modification est proposée afin que la grille de spécification corresponde à l'usage du lot.

### Questions et commentaires

Une citoyenne, membre du Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur (CCCQSS), se dit très heureuse de la proposition.

Les autres personnes présentes à cette consultation se disent aussi favorables à cette modification de zonage.

### Opinion du conseil de quartier

M. Simoneau est d'accord avec la proposition de modification, mais se demande pourquoi les deux lots voisins sur la rue de l'Aqueduc qui sont aussi végétalisés, non constructibles, et propriétés de la Ville, ne sont pas aussi inclus dans la nouvelle zone (lots 5341129 et 5340977).

M. Pierre-Luc Lachance précise que la modification souhaitée correspond à la demande citoyenne. M. Sergio Avellan précise que les trois lots concernés ne font pas partie de l'emprise publique, mais les deux lots en forme de triangle mentionnés par M. Simoneau pourraient faire partie de la voie publique contrairement au lot visé par la modification.



M<sup>me</sup> Nickner-Hudon mentionne que d'autres lots en triangle sur la rue de l'Aqueduc se prêteraient à une modification similaire en parc végétalisé.

Concernant la demande d'opinion, M. Bergeron indique que le conseil de quartier a le choix entre deux options pour se prononcer, soit A l'acceptation de la modification ou B, le refus. Le conseil pourrait également proposer une alternative à ces deux options.

### **RÉSOLUTION CA-22-31**

**Concernant une troisième option en réponse à la demande d'opinion relative au lot végétalisé des rues de l'Aqueduc et Raoul-Jobin**

**SUR UNE PROPOSITION DE M. Sylvain Simoneau, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Frédéric Paquet, IL EST RÉSOLU** d'ajouter l'option C en réponse à la demande d'opinion soit d'accepter la proposition de modification au zonage sous réserve d'examiner la possibilité d'inclure dans la nouvelle zone les lots 5 341 129 et 5 340 977 qui sont également végétalisés, non constructibles, et

---

---

propriétés de la Ville et situés de part et d'autre de l'avenue de l'Aqueduc, à la hauteur de la rue Raoul-Jobin.

Adoptée à l'unanimité.

Les huit membres du conseil d'administration se prononcent : 3 sont en faveur de l'option A et 5 en faveur de l'option C. Aucun membre ne refuse ni ne s'abstient.

Le rapport de la consultation publique et de la demande d'opinion sera disponible prochainement sur la fiche du projet ([fiche 412](#)).

---

#### **22-07-04 Période d'information du conseiller municipal**

**Comité exécutif** – M. Claude Lavoie, du district de Saint-Rodrigue, a rejoint l'exécutif à temps plein le 19 septembre. Il obtient les dossiers de l'accessibilité universelle, de la gestion animalière ainsi que le dossier de l'interaction citoyenne dont M. Lachance s'occupait jusque-là.

**Lien cyclable Borne / Parc Lionel-Bertrand** – Le passage au-dessus de la voie ferrée devait être réalisé il y a deux ans déjà. Des rencontres et une visite ont eu lieu cet été avec les représentants de la compagnie de chemin de fer Québec-Gatineau. Les plans sont en cours de réalisation.

**Terrain Verdun** – Dans le cadre du projet de planification urbaine du terrain de la rue de Verdun ([fiche 351](#)), une marche exploratoire a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin et un atelier de cocréation s'est tenu le 31 août. La visite a été intéressante et plusieurs propositions d'aménagement ont été formulées lors de l'atelier : logement social, agriculture urbaine, parc à chien, etc. La consultation se poursuit et des groupes de discussion devraient avoir lieu dans les prochaines semaines avec des acteurs du milieu.

**Rue Saint-Vallier** – Le sens unique installé sur la rue Saint-Vallier Ouest entre la mi-août et la mi-septembre a soulevé beaucoup de critiques sur les médias sociaux. Il y a eu des impacts non négligeables sur les parcours d'autobus et la circulation sur les rues avoisinantes. Le projet pilote qui avait été accepté par la Société de développement commercial du quartier Saint-Sauveur (SDC) sera pris en considération dans la future analyse du réaménagement de la rue Saint-Vallier.

**Rues Boisseau et Saint-Benoît** – La consultation sur le projet d'aménagement de rues conviviales est en cours. Un questionnaire peut être rempli en ligne ([fiche 419](#)). Le projet aura des impacts sur le stationnement sur rue et la mobilité active. Un système de vignettes de stationnement pourrait éventuellement être mis en place dans le quartier.

**Vision de la mobilité active** – Après une vaste consultation publique amorcée en octobre 2020 ([fiche 35](#)), la Ville est prête à soumettre sa vision de la mobilité active à une dernière ronde de consultation. Le dépôt de la vision se fera au début de la semaine prochaine.

**Sécurité routière** – L'appel à projets dans le cadre du [programme de soutien](#) à la mobilisation en sécurité routière a été lancé la semaine dernière pour la troisième année consécutive. On a jusqu'au 30 novembre prochain pour

---

---

déposer un projet en ligne. La subvention maximale est encore de 3 000 \$ par conseil de quartier ou par comité de parents.

### Questions et commentaires

**Clocher de l'église** – Les travaux devraient commencer prochainement. La balle est dans le camp de la fabrique qui a reçu les fonds nécessaires pour restaurer le clocher. En raison de la rareté de la main d'œuvre, les travaux pourraient ne commencer que l'année prochaine.

**Corridor scolaire école Saint-Malo** – Concernant les travaux prévus pour l'implantation de saillies de trottoir sur les rues Lafayette et Saint-Bernard pour sécuriser le corridor scolaire de l'école Saint-Malo, M. Lachance n'a pas de détails. C'est toujours dans les cartons, mais les projets en sécurité routière sont retardés par le manque de main d'œuvre.



**Projet Carillon** – L'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) travaille à réaliser les plans et devis du [projet La Butte à Moineaux](#). Après la rencontre d'informations et d'échanges tenue le 25 mai 2022, on a opté pour un stationnement souterrain et une augmentation du stationnement pour vélos.

M. Pierre-Luc Lachance qui est en déplacement quitte la réunion après la période d'information.

---

## 22-07-05 Fonctionnement du conseil de quartier

### ■ Activités de participation publique à venir

- Projet de réaménagement des rues Boisseau et Saint-Benoît ([fiche 419](#)) – un questionnaire est en ligne du 19 septembre au 2 octobre 2022 et un atelier participatif aura lieu en novembre 2022.
- Projet de réaménagement de la rue Monseigneur Plessis dans le quartier voisin de Vanier ([fiche 362](#)) – suite au questionnaire en ligne réalisé cet été, un atelier participatif est prévu le 26 septembre 2022.
- Projet résidentiel au 577 boulevard Charest Ouest, sur le site du restaurant Kaliméra. Un atelier d'information et d'échanges aura lieu à la fin octobre. La date n'est pas encore déterminée, mais cela n'aura pas lieu en même temps que l'assemblée du conseil de quartier prévue le 18 octobre. L'invitation à participer à la rencontre sera relayée sur les médias sociaux et distribuée en porte à porte. Une modification au zonage sera éventuellement requise pour ce projet qui sera alors soumis à une consultation publique et à une demande d'opinion de la part du conseil de quartier. L'atelier d'échanges organisé par le promoteur et non par la Ville

---

représente une mesure d'information et de consultation en amont fortement recommandée par la Ville auprès des promoteurs immobiliers dans le cadre de sa nouvelle politique de participation publique.

- Consultation publique et demande d'opinion concernant une modification au zonage requise pour l'aménagement d'un bureau d'architectes sur la rue de l'Aqueduc – La consultation publique sera à l'ordre du jour de l'assemblée du 16 novembre 2022.
- Dépôt et consultation sur le projet de Vision de la mobilité active de la Ville – À venir la semaine prochaine ([fiche de participation citoyenne 35](#)). Le CCCQSS avait déposé un [mémoire sur la mobilité active dans le quartier de Saint-Sauveur](#) lors des consultations initiales sur le sujet.

▪ **Motion de félicitations pour les 40 ans du Jardin Le Tourne-Sol**

M. Beauchemin a eu l'immense privilège d'être invité au 40<sup>e</sup> anniversaire du [Jardin communautaire le Tourne-Sol](#), le premier et le seul jardin communautaire d'agriculture biologique autogéré au Canada.

Après tant d'années d'existence, le jardin est devenu une oasis de verdure à l'angle de la rue de Montmartre et de l'avenue du Sacré-Cœur. Des [balados](#) qui racontent l'histoire du jardin sont disponibles en ligne.

Le terrain où est situé le jardin appartient aux Augustines. La situation du jardin pourrait devenir critique lorsque les religieuses souhaiteront se départir du terrain. Le CIUSSS de la Capitale-Nationale qui pourrait éventuellement s'en porter acquéreur pourrait avoir d'autres objectifs que le jardinage communautaire.

Pour les avoir rencontrées cet été, M<sup>me</sup> Nickner-Hudon précise que les Augustines sont très attachées au jardin et souhaitent en assurer la pérennité.

**RÉSOLUTION CA-22-32**

**Concernant une motion de félicitations pour les 40 ans du Jardin communautaire Le Tourne-Sol**

ATTENDU QUE le Jardin Le Tourne-Sol est le jardin communautaire autogéré pratiquant une agriculture entièrement biologique le plus vieux au Canada ;

ATTENDU QUE le Jardin Le Tourne-Sol est un actif extraordinaire et essentiel pour le quartier tant sur le plan de l'aménagement urbain par son implantation exceptionnelle, au plan social par sa mission d'éducation et de conscientisation et au plan économique par sa production de fruits et légumes d'excellentes qualités pour ses membres ;

ATTENDU QUE le Jardin Le Tourne-Sol est situé sur un terrain gracieusement prêté par la Communauté des Augustines ;

ATTENDU QUE la Communauté des Augustines est en forte diminution et qu'il est probable qu'elle envisage dans un avenir plus ou moins rapproché de se départir de certains de ses actifs ;

---

---

ATTENDU QU'IL est essentiel d'assurer la pérennité du Jardin Le Tourne-Sol compte tenu de son statut d'actif exceptionnel ;

**SUR UNE PROPOSITION DE M. Marc-André Beauchemin, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Myriam Nickner-Hudon, IL EST RÉSOLU** que le conseil de quartier de Saint-Sauveur

- Souhaite une joyeuse quarantaine au Jardin communautaire Le Tourne-Sol ;
- Félicite l'ensemble des membres du Jardin Le Tourne-Sol et son conseil d'administration pour leur implication indéfectible et essentielle ;
- Souhaite la pérennité du Jardin Le Tourne-Sol compte tenu de sa valeur inestimable pour ses membres, pour les résidents du quartier de Saint-Sauveur et pour la population en général ;
- Remercie de façon toute particulière la Communauté des Augustines pour son soutien historique indéfectible et continu depuis 40 ans en ayant permis à l'époque l'implantation du Jardin Le Tourne-Sol et accepté depuis son exploitation et son utilisation au fil des ans au profit de tous.

Adoptée à l'unanimité.

La recommandation sera transmise avec une lettre d'accompagnement au Jardin Le Tourne-Sol et à la Communauté des Augustines.

M. Mercier Méthé quitte la réunion.

---

#### **22-07-06 Adoption du procès-verbal du 15 juin 2022**

**SUR UNE PROPOSITION DE M. Sylvain Simoneau, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Ezmie Bouchard, IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal du 15 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **22-07-07 Période de questions et commentaires du public**

**Itinérance** – Un citoyen souhaite avoir plus d'informations concernant le dossier de l'itinérance qui préoccupe plus particulièrement le quartier de Saint-Roch. M. Lachance a mentionné que c'est un dossier complexe qui concerne beaucoup d'acteurs dans le milieu et qui comporte plusieurs enjeux sécurité. Le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) a d'ailleurs fait plusieurs enquêtes et procédé la semaine dernière à des arrestations. La Ville est en contact avec Lauberivière et avec le CIUSSS de Capitale nationale pour la mise en place de ressources.

Le citoyen demande si le dossier de l'itinérance a de l'importance dans le quartier de Saint-Sauveur. Vraiment pas autant que dans le quartier de Saint-Roch possiblement parce qu'il y a moins de maisons de chambres dans Saint-Sauveur.

Un autre citoyen fait remarquer que la démolition des logements vétustes et leur remplacement par des immeubles locatifs plus dispendieux ont certainement un impact sur les gens moins nantis et sur l'itinérance.

---

---

Le CCCQSS s'intéresse à l'itinérance, mais ce n'est pas sa mission première. D'autres organismes comme la Maison Revivre peuvent être concernés. Selon M<sup>me</sup> Wellman qui demeure à proximité de la Maison, il ne semble pas y avoir plus d'achalandage, de problèmes ou de vandalisme qu'auparavant autour de la Maison.

Le citoyen qui habite depuis plusieurs années dans les quartiers centraux se demande quelles sont les préoccupations de la population environnante. Il ressent le besoin d'échanger avec d'autres personnes sur cette question. À cet égard, M<sup>me</sup> Nickner-Hudon le réfère à l'organisme [Concertation Saint-Sauveur](#) pour approfondir les discussions sur l'itinérance ou le logement dans le quartier.

M. Bergeron mentionne que la Ville est pressée de toutes parts d'établir sa vision de l'itinérance. Les quartiers centraux vont certainement être invités à en discuter.

**Communication de la Ville** – M<sup>me</sup> Adam du CCCQSS fait remarquer qu'une très grande majorité de gens ne comprennent pas le jargon de la Ville et ne fréquentent pas Internet. Les moyens de communication de la Ville devraient être adaptés à cette situation. M. Bergeron indique que dans le cadre de la nouvelle politique de participation publique, la Ville a clairement manifesté son intention de vulgariser davantage le contenu de ses communications et de rejoindre le plus de gens possible par toutes sortes de moyens.

**Jardin Le Tourne-Sol** – M<sup>me</sup> Adam demande si la Ville ne pourrait pas se porter acquéreur du terrain du jardin en attendant que les Augustines se départissent de leur patrimoine immobilier. M. Bergeron répond qu'effectivement la Ville peut acheter, louer ou s'entendre avec des propriétaires pour des terrains dédiés à des jardins communautaires. M. Beauchemin tient à préciser qu'en tant qu'organisme autogéré, le Jardin Le Tourne-Sol tient à son indépendance vis-à-vis de la Ville.

---

## 22-07-08 Dossiers particuliers du conseil de quartier

### ▪ Retour sur les activités de consultation publique

Les membres du conseil d'administration se posent un certain nombre de questions sur les activités de consultation menées par la Ville auprès de la population. Il semble que ce sont toujours les mêmes questions qui reviennent dans les questionnaires en ligne et que seuls les noms des rues ou des projets qui changent. On en retire une impression de redondance. On se pose la question de savoir ce que la Ville peut retirer de ces questionnaires et de la représentativité des personnes qui y répondent.

On se pose par ailleurs la question de savoir si la Ville dispose d'un plan d'ensemble concernant l'aménagement de rues conviviales. On a plutôt l'impression que la Ville agit à la pièce en aménageant un bout de rue par-ci par-là. En contrepartie, l'aménagement des liens cyclables semble plus organisé de manière à former des réseaux sur des axes nord-sud ou est-ouest.

---

M. Bergeron suggère d'adresser ces questions à M. Lachance en attendant que M. Lavoie soit plus familier avec le dossier de l'interaction citoyenne.

---

## **22-07-09 Comités du conseil de quartier**

- **Soutien à la mobilisation – sécurité routière autour des écoles - Réinscription au programme de mobilisation**

Le conseil de quartier réfléchit encore au type de projet qui pourrait mis de l'avant en 2023 avec les écoles du quartier. Le projet 2022 pourrait certainement être réédité sans exiger beaucoup d'efforts. D'autres projets pourraient être réalisés si les écoles sont prêtes à prendre le leadership et à investir du temps et de l'énergie. C'est à suivre.

- **Plan de mobilité durable du quartier ([PMDQ](#))**

M. Simoneau qui représente le conseil après du CCCQSS dans ce dossier mentionne qu'il souhaiterait être secondé. M. Paquet se montre intéressé à participer.

- **Comité de verdissement et lutte contre les îlots de chaleur**

M. Paquet, M<sup>me</sup> Wellman et M. Dupuis font part de leur intérêt à s'impliquer dans ce comité.

- **Table de concertation des conseils de quartier**

s.o.

- **Comité communication du conseil**

Des démarches en cours pour organiser des conférences et activités dans le quartier à la manière de ce qui s'est fait avec le Printemps Saint-Roch et la Société historique de Québec en mai et juin dernier.

Un plan de communication est à élaborer par le comité pour éviter de multiplier les communications, être plus concis et cibler les moments opportuns.

- **Table de concertation vélo**

Une rencontre de la Table a eu lieu lundi dernier. Il a été question des projets 8<sup>e</sup> Avenue et de l'avenue Charles-Huot, du réaménagement de Louis-XIV, des enjeux de la rue Dalhousie ainsi que de la sortie prochaine de la Vision de la mobilité active. Une nouvelle vice-présidente de la table a été élue, soit M<sup>me</sup> Nadia Aubin-Horth qui est aussi vice-présidente du conseil de quartier de Saint-Louis. M. Dupuis s'est montré intéressé à participer aux activités de la Table

---

## **22-07-10 Trésorerie**

- **État des revenus et dépenses**

---

---

La trésorière, M<sup>me</sup> Bouchard, présente l'état de compte en date du 31 août. Le solde est de 5 040 \$. Le conseil dispose encore de 626 \$ pour son budget de fonctionnement et de 4 414 \$ pour les projets d'initiatives, la plus grande part étant dévolue au projet de sécurité routière. Des sommes pourraient encore être dépensées pour la sécurité routière d'ici la fin de l'année et le budget résiduel pourrait être reporté à l'année prochaine.

**RÉSOLUTION CA-22-33**

**Concernant le paiement du procès-verbal du 21 septembre 2022**

Considérant la résolution CA-21-41 précisant le tarif pour 2022 ;

**SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Ezmie Bouchard, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Marc-André Beauchemin, IL EST RÉSOLU** de payer 105 \$ à Mme Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal du 21 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION CA-22-34**

**Concernant un remboursement de 47,70\$ pour des frais de papeterie**

Considérant la résolution CA-22-30 autorisant un engagement maximal de 100 \$ pour des frais de papeterie ;

**SUR UNE PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Myriam Nickner-Hudon, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Ezmie Bouchard, IL EST RÉSOLU** de rembourser la somme de 47,70 \$ à M<sup>me</sup> Ezmie Bouchard pour l'achat de papeterie.

Adoptée à l'unanimité.

---

**22-07-11 Correspondance**

s.o.

---

**22-07-12 Varia**

s.o.

---

**22-07-13 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le mercredi 19 octobre 2022.

Sylvain Simoneau  
Secrétaire



Myriam Nickner-Hudon  
Présidente